



**PRÉFET  
DE LA RÉGION  
NORMANDIE**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

**Direction régionale des  
affaires culturelles  
de Normandie**

Affaire suivie par Marie BUCHOU

Technicienne des Bâtiments de France  
Unité départementale de l'Architecture et du Patrimoine de l'Eure  
Tél 02.32.29.62.13  
[marie-helene.buchou@culture.gouv.fr](mailto:marie-helene.buchou@culture.gouv.fr)

Évreux, le 28 septembre 2021

La cheffe de l'Unité Départementale de l'Architecture et du Patrimoine de l'Eure  
à  
DREAL Normandie  
SECLAD - Unité des sites de Rouen  
2 rue Saint Sever  
76032 ROUEN

**Objet :**2021\_MHB\_0015\_.Avis ABF à DREAL\_Projet de classement Marais Vernier.odt

Comme suite au courrier de Monsieur le Préfet de l'Eure en date du 30 juillet 2021, vous trouverez ci-dessous l'avis de l'UDAP sur le projet de classement de la Vallée de la Seine – Marais Vernier.

Le périmètre retenu est pertinent au regard des enjeux de ce site remarquable tant pour la beauté de ses paysages que pour son fonctionnement. Les préconisations émises vont dans le sens de sa bonne préservation. Néanmoins, le hameau du Grand Saint-Aubin, au sud de l'autoroute A 131, aurait pu être intégré dans le projet de site afin d'en faciliter la gestion et la compréhension.

La carte (page 19) ne fait apparaître que les monuments historiques classés. Il convient d'ajouter les monuments historiques inscrits à savoir :

- Saint-Samson-de-la-Roque : Phare, inscrit depuis le 15/09/2011,
- Bouquelon : Église de, inscrite depuis le 12/10/1948 (porche et fenêtre du XVe siècle, tour et chœur),
- Quillebeuf-sur-Seine : Maisons à pans de bois situées Grande rue parcelle 238, inscrite depuis le 29/11/1948 ; Grande rue parcelle 338 inscrite depuis le 12/10/1948, Grande rue parcelle 153, inscrite depuis le 12/10/1948 et Grande rue maison dite Henri IV, inscrite depuis le 01/05/1933. De même le Feu, également nommé phare, est inscrit depuis le 24/11/2010.

Ainsi, la carte de la page 19 est tronquée et on ne voit plus la pointe de la Roque, comprise dans le périmètre retenu et il faudrait reprendre la couche SIG de la SUP AC1 pour avoir une carte au point car les abords sont mal dessinés.

J'émetts un avis favorable au projet de classement au titre des sites de la Vallée de la Seine – Marais Vernier.

France POULAIN